Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 149 (2004)

Heft: 11-12

Artikel: Nouveaux potentiels conflictuels et menaces asymétriques : la

neutralité suisse : de facto abolie?

Autor: Meier, Niklaus

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346430

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Nouveaux potentiels conflictuels et menaces asymétriques

La neutralité suisse – de facto abolie?

Une conférence a été organisée en octobre 2003 au château de Lenzburg par la Fondation suisse des études (www.studienstiftung.ch) sur le thème *Die Schweiz im Jahr 2015: Sicherheit und Sicherheits-politik*, avec la participation du conseiller national Ueli Sigrist, de Mme Barthelmess, conseillère de sécurité, et d'une vingtaine d'étudiants membres de la Fondation.

■ Niklaus Meier 1

Potentiel conflictuel

Depuis les années 1990, la structure de la politique de sécurité internationale a fondamentalement changée. Avec la fin de la guerre froide, il y eut de plus en plus de conflits intra nationaux, 34 des 37 derniers conflits comptent dans cette catégorie, comme par exemple les évènements dans les Balkans ou en Tchétchénie. Ce ne sont donc plus les guerres interétatiques conventionnelles qui prédominent, mais des guerres civiles.

Ce développement est dû en partie à l'effondrement de l'URSS, qui libérait des tensions jadis opprimées par les forces bipolaires USA – USSR. La quantité considérable de nouveaux Etats qui se sont formés entre-temps, avec à chaque fois de nouvelles identités et dans l'absence d'une unité historique (Balkans ou Aserbaidjan), a favorisé ces nouvelles structures de conflits.

Les guerres asymétriques

Cette structure de la politique de sécurité s'inscrit dans ce que l'on appelle communément les guerres asymétriques. Le monde actuel, unipolaire et sous l'emprise d'une puissance américaine militaire, politique et économique sans concurrence, a vu substituer les guerres conventionnelles Etat contre Etat par des guerres de terrorisme (guerres asymétriques).

Ces guerres asymétriques se distinguent en plusieurs points essentiels des guerres interétatiques. Elles se caractérisent par leur brutalité, par leur imprévisibilité, ainsi que par un déchaînement temporel, spatial et moral. La guerre n'est plus militaire, mais psychologique. L'ennemi est à détruire moralement, par la terreur. Ainsi, ces guerres ne sont pas délimitées à la surface d'un Etat, mais englobent le monde entier, et n'ont ni début, ni fin, car le terrorisme peut frapper à n'importe quel moment. Surtout la différence entre une population civile et les militaires est effacée; sous l'em-prise de la brutalité, les victimes de ces conflits sont surtout des civils. Le World Trade Center a enterré des milliers de civils; dans le théâtre de Moscou en 2002 ont été pris en otage des personnes civiles, ce sont des civils qui sont ciblés par les attentats en Israël.

La guerre des Etats-Unis en Iraq démontre bien cette tendance: le conflit avait certes commencé par une guerre conventionnelle des forces américaines contre l'armée iraquienne, mais aujourd'hui, alors que cette guerre s'est officiellement terminée, le conflit perdure dans les attentats contre les Américains. Des Irakiens mènent donc une guerre asymétrique, car militairement, les Etats-Unis sont imbattables. Les victimes de cette guerre sont d'ailleurs de plus en plus des civils - des policiers iraquiens, le personnel des Nations unies, des diplomates étrangers.

L'organisation Al Qaïda, pour prendre un autre exemple, elle aussi insignifiante face aux

¹ Etudiant en droit à l'Université de Fribourg.



forces américaines, a su trouver un des maillons faibles du système de défense des Etats-Unis, le 11 septembre 2001. Ses attentats frappent n'importe qui et n'importe où (Bali): la terreur règne. Une guerre asymétrique typique.

Influence sur la Suisse et sa neutralité

La Suisse pourrait, dans cette tendance au déchaînement spatial et moral, être aussi atteint par le terrorisme; en tant que pays organisateur du WEF, en tant que pays de transit, en tant qu'hôte du siège des Nations unies, elle représente une cible plutôt intéressante.

Face à ces menaces, aucun pays ne peut lutter seul; la collaboration politique et militaire est indispensable, car l'influence des pays s'arrête en général aux frontières, alors que les guerres asymétriques touchent l'ensemble de la communauté internationale. Quelle place pour la Suisse et sa neutralité?

La neutralité avait été conçue dans le contexte des guerres conventionnelles. Pour les guerres asymétriques, où la menace est omniprésente, a-t-elle encore une raison d'existence? La célèbre phrase de George W. Bush laisse songeur: «Either you are with us, or you are against us».

Historiquement, la neutralité suisse s'appuie sur une constante: une armée forte devait garantir l'indépendance militaire, alors qu'une abstention d'influence dans les affaires des autres pays permettait d'être en-dehors des conflits, tout en participant à la vie internationale avec une politique de neutralité. Ce modèle de politique de sécurité a démontré son succès et bénéficie du soutien populaire: la neutralité fait partie de la tradition de notre pays, la Suisse sans elle semblerait impensable.

De plus, à l'encontre de l'Allemagne par exemple, la Suisse n'a jamais subi directement des événements telles que les guerres mondiales qui auraient changé fondamentalement sa politique de sécurité.

Néanmoins, la neutralité suisse n'est pas une tradition, bien qu'on aime en parler ainsi. Si la Suisse est *de facto* neutre depuis Marignan en 1515, elle ne concevait pas sa neutralité comme une obligation; au contraire, elle la concevait comme un outil de la politique étrangère, qu'il s'agissait d'adapter au fur et à mesure. L'Assemblée fédérale a refusé en 1848 d'inscrire la neutralité dans la Constitution, afin de garder cette marge de manœuvre.

Tout en n'étant pas une obligation, la neutralité a tout de même bien servi la Suisse, car elle lui a permis d'être à l'abri de la plupart des guerres européennes.

Néanmoins, de grands changements dans la structure de l'Europe se sont opérés depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale: l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN sont des exemples d'organisations qui luttent pour la paix par la collaboration. Face aux nouvelles menaces de la guerre asymé-

trique, la Suisse ne peut pas rester à part. La nouvelle doctrine de la politique de sécurité internationale prône donc surtout la coopération. Il faut agir et non se replier derrière une neutralité. La défense autarcique de la Suisse est devenue une utopie, il n'y a donc plus de place pour la neutralité suisse. Il faut qu'elle coopère politiquement (ONU), mais aussi militairement (missions pour la sauvegarde de la paix etc.). L'idée principale de la nouvelle politique de sécurité n'est plus la répression, mais la prévention.

Cette mise en question de la neutralité se retrouve aussi dans l'évolution structurelle du monde. Avec la globalisation, les frontières entre les pays s'effacent et l'influence des gouvernements se rétrécit (contrôle des médias avec l'Internet etc.), terrain propice pour les guerres asymétriques, qui se servent principalement des médias d'information pour répandre la terreur, leur grand pouvoir. Un attentat comme à Bali par exemple n'aurait pas de «force» sans les médias qui, tout en informant les populations, répandent aussi un climat d'insécurité. La menace d'une organisation criminelle, qui se servirait du terrorisme pour parvenir à ses moyens, devient donc probable, une menace non militaire contre un Etat, mais une menace transnationale qui touche toute la société, contre laquelle il faut lutter ensemble.

Vision prospective

Le monde unipolaire semble devoir se maintenir du moins encore une vingtaine d'années.





Dans ce contexte où les guerres asymétriques gagnent de plus en plus d'importance, la neutralité suisse n'a plus de place. Néanmoins, il semblerait que la Chine ou l'Inde pourront former un jour un nouveau contrepoids face aux USA. Dans ce cas, la Suisse pourrait de nouveau en revenir à un moyen de la politique extérieure qu'elle connaît déjà fort bien: la neutralité. Cela s'inscrirait dans la

continuité historique de sa politique de sécurité. La neutralité n'est pas une tradition, mais un outil transformable.

Sur le plan militaire, il est à observer que les Etats-Unis adoptent, eux aussi, une tactique asymétrique: leur guerre contre le terrorisme s'étale sur le globe entier (« axe du Mal»). Il y a un certain déchaînement moral. Les talibans détenus par

les Américains ne bénéficient pas du statut de prisonniers et sont des «terroristes» sans droits qu'ils peuvent traiter comme bon leur semble. Il n'y a pas une fin à cette guerre contre le terrorisme, d'ailleurs il ne pourra jamais en avoir une, car le terroriste des uns est le héros des autres (« one's person terrorist is another person's freedom fighter»).

N.M.

La Suisse prévoit de participer à l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine

Le 26 mai 2004, le Conseil fédéral a décidé d'engager au maximum 20 militaires dans la Force multinationale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. A la fin 2004, cette Force doit remplacer la SFOR de l'OTAN, avec un effectif de près de 7000 militaires. Comme la SFOR, elle veillera à un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine, elle accomplira des tâches de soutien pour des activités civiles telles que la lutte contre le crime organisé, le retour au pays des réfugiés, la réalisation d'une réforme de la défense et un soutien au Tribunal pénal international. Ses missions se fondent sur une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, qui doit être adoptée au cours du deuxième semestre 2004.

La Suisse a été sollicitée par la Grande-Bretagne, pressentie comme nation dirigeante pendant la première année de la future EUFOR, pour mettre à disposition de la brigade britannique de l'EUFOR une ou deux équipes de liaison et d'observation de huit personnes chacune comprenant jusqu'à quatre officiers supérieurs. Les équipes de liaison et d'observation sont homogènes quant à la nationalité de leurs membres et elles doivent être stationnées près d'emplacements connus de conflits potentiels. Elles peuvent alarmer des réserves opérationnelles pour d'éventuelles interventions et doivent établir d'étroits contacts avec la population, les autorités locales et les organisations internationales qui travaillent dans la même région.

Dès la fin 2004, la Suisse, dans une première phase, veut prendre part à l'EUFOR avec une équipe de liaison et d'observation et deux officiers supérieurs. Comme les militaires volontaires engagés dans cette mission seront armés pour leur propre protection et que cet engagement durera plus de trois semaines, celui-ci doit être approuvé par l'Assemblée fédérale.

RMS № 11-12 – 2004